

## **PREFECTURE**

Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau de l'urbanisme Saint-Denis, le 06 février 2020

## Synthèse de la consultation du public sur le projet de réalisation d'aires de stationnement au Lieu-dit Cap Francis sur le territoire de la commune de La Possession

Conformément aux dispositions de l'article L.121-24 du code de l'urbanisme, le permis d'aménager d'aires de stationnement au Lieu-dit Cap Francis sur le territoire de la commune de La Possession a été mis à la disposition du public du lundi 20 janvier 2020 au mardi 04 février 2020 à la sous-préfecture de Saint-Paul, au bureau de l'urbanisme de la préfecture et par voie électronique sur le site des services de l'État à La Réunion.

Nombre d'observations émises par le public durant le délai : 0